

JANVIER 1999

N° ISSN 0397 - 4529

174

50 ans d'affiches de l'IN(R)S

C. DAVILLERD - J.C. ANDRÉ

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

**SIEGE SOCIAL :
30, RUE OLIVIER-NOYER, 75680 PARIS CEDEX 14**

**CENTRE DE RECHERCHE :
AVENUE DE BOURGOGNE, 54501 VANDŒUVRE CEDEX**

50 ANS D'AFFICHES DE L'IN(R)S

par

C. DAVILLERD et J.C. ANDRÉ

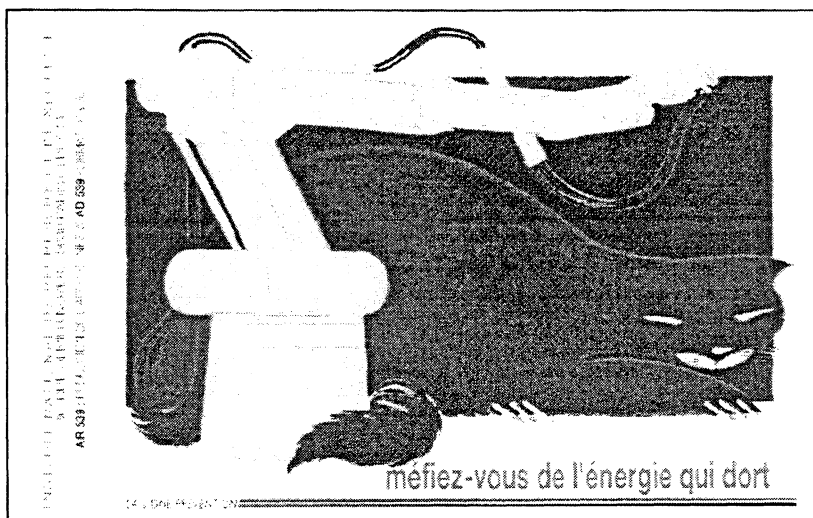
Mise en page : J.P. DALENS

INRS

Avenue de Bourgogne - 54500 VANDŒUVRE

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
L'EVOLUTION DE L'ENTREPRISE	5
LE CONTEXTE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	8
L'EVOLUTION DE LA SOCIETE	11
L'AFFICHE DE " SECURITE "	12
EVOLUTION DE L'AFFICHE INRS À TRAVERS DEUX THÈMES	14
1 L'EXEMPLE DE LA PROTECTION DES YEUX	14
Un thème récurrent	
La culpabilisation par hiérarchie interposée	14
Une valeur importante de l'immédiat après – guerre : la famille	14
Un message moins généraliste, une représentation déjà " suggérée "	15
Un souci d'approche globale de la sécurité	15
Responsabilisation et incitation à réflexion	16
Vers une généralisation du message	
abstraction du contexte, liberté de choix du type de protection	16
L'abstraction s'intensifie encore	16
Les statistiques qui parlent	17
Vers la recherche d'une prise de conscience personnelle	17
2 LES CHEVEUX ET VÊTEMENTS FLOTTANTS	17
L'accident représenté de manière très réaliste	17
Apparition de la notion de risque à éviter	18
Une approche résolument positive : le souhaitable en couleurs, l'accident à éviter en grisé	18
Une conceptualisation accrue du message	18
THÈMES ET REPRÉSENTATIONS DEVENUES AUJOURD'HUI OBSOLÈTES	19
La culpabilisation	19
La famille	20
La brutalité	22
La représentation de ce qu'il ne faut pas faire	22
Des connotations " paternalistes "	23
Les accidents de circulation	23
La peur, la mort	24
ET LE PRÉSENT ?	24
CONCLUSION	30
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	33



En un siècle environ la société au travail est passée d'une orientation par la tâche à accomplir à la société industrielle qui soumet l'organisation du travail à la discipline du temps. Dans cette évolution, il y a eu spécialisation des activités, utilisation des machines et exploitation de nouvelles formes d'énergie. Depuis quelques années, ce sont les technologies de l'information qui émergent.

L'INRS a pour mission d'effectuer des travaux sur la prévention des risques professionnels, qu'il s'agisse de formation, d'information, d'assistance et/ou d'anticipation par la recherche et ceci depuis 50 ans. En effet, créé en 1947 l'INS, Institut National de Sécurité, a été à l'origine de l'INRS, Institut National de Recherche et de Sécurité mis en place en 1968. De fait, 1997 et 1998 constituent deux dates anniversaires importantes associées pour l'Institut.

La prévention des risques professionnels, c'est un concept multiforme maladie/accident/culture sécuritaire pour différents acteurs de la prévention : salariés, entreprises, pouvoirs publics, ... L'affiche dans ce cadre interpelle de fait le «client» essentiel, c'est-à-dire l'opérateur, en lui fournissant une information globale visant sa protection au travail.

En cinquante ans, ce media a un peu changé dans ses messages mais a plutôt été modifié dans son graphisme. Il reste un élément connu et reconnu par tous les partenaires des entreprises comme un levier de prévention efficace.

Cette note consacrée à 50 ans d'affiches de sécurité est aussi un peu une page d'histoire de l'évolution technologique et d'une certaine manière, un appel à éviter les avatars du progrès technique, en particulier du machinisme industriel.

De nouvelles formes de travail se développent et, n'en doutons pas, l'affiche de sécurité saura sans doute évoluer pour couvrir tout le champ de l'activité de l'entreprise, mais ceci est un peu une histoire de ce media qui est à construire.

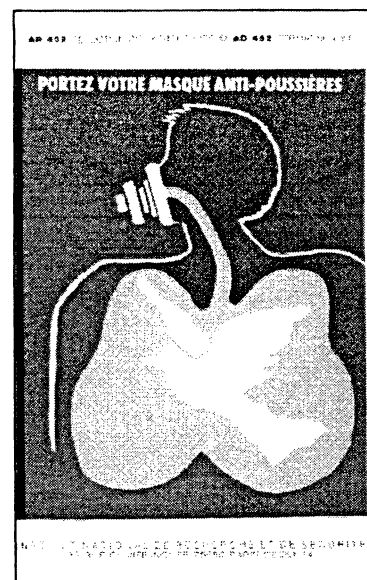
INTRODUCTION

DES RISQUES PROFESSIONNELS À L’AFFICHE DE SECURITÉ

La société change, celle du travail également et sans doute plus rapidement, la demande de protection évolue, les relations avec la santé s’amplifient, bref tout notre environnement, toute notre culture sont remis en cause.

L’Institution Prévention a un rôle à jouer dans ce décor mobile, diffus, en interaction forte avec la société et l’individu dans un cadre de plus en plus international.

La question posée par cet essai est de savoir si l’on peut répondre en prévention des risques professionnels aux interrogations nouvelles de la société au travail. En effet, par tradition, l’Institut a consacré une grande part de son activité sur les «conséquences» définies en termes de maladies et d’accidents professionnels. Dans ces conditions, une grande partie de ses travaux a été centrée sur des préoccupations techniques qui ont fait d’ailleurs leurs preuves.

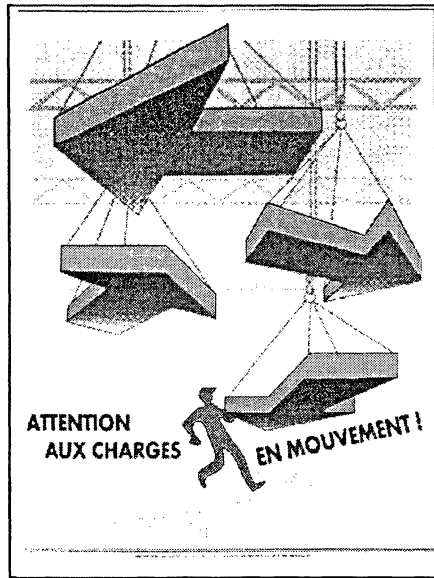


L'évolution du travail fait apparaître la nécessité de s'intéresser à un champ plus large, en particulier le besoin d'explorer les «causes», donc de renforcer notre regard sur l'Homme, acteur du travail dans son environnement.

L'EVOLUTION DE L'ENTREPRISE

D'aucuns peuvent penser et dire que la principale cause de perte de compétitivité des entreprises est due à une mauvaise appréciation de l'évolution de la technologie et à une mauvaise perception du caractère éphémère qui caractérise l'avance technologique. Il y a donc dans l'entreprise remise en cause et renouvellement par l'innovation. Or, l'innovation est un processus particulièrement complexe, mal compris, synonyme de risque et d'incertitude, de fait générateur d'angoisses.

D'un côté, le travail a tendance à devenir de moins en moins concret, l'automatisation rend les activités parcellisées de plus en plus anonymes, les tâches de contrôle augmentent la charge de travail sans que le salarié maîtrise la complexité du système dans lequel il intervient. Dans le même temps, l'opérateur est de plus en plus éloigné (en moyenne) des zones de nuisances, conduisant à des évolutions dans la nature des risques industriels.



D'un autre côté, l'entreprise change non seulement techniquement mais aussi dans son organisation ; le nombre de produits créés évolue rapidement ; les effets de masse changent (énergie, transports, information, ...). La simultanéité de ces transformations induit des peurs associées à un risque diffus susceptible de toucher des zones géographiques vastes (nucléaire, pollution, ...).

Dans le même temps, l'entreprise s'internationalise : échanges, personnels, législation... et modifie largement son organisation sociale : sous-traitance, spécialisation, vieillissement, ... dans un contexte d'accès au travail plutôt terne.

Il y a de fait mouvement technologique créateur de richesses nouvelles accessibles pour le citoyen et volonté de régulation du changement technique par la réglementation, la législation visant la protection du salarié et du citoyen consommateur.

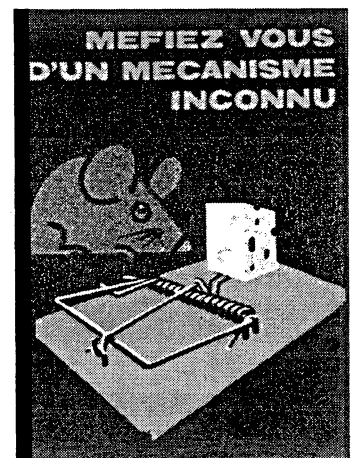
Mais, comme l'exprime D.S. LANDES «L'industrialisation du monde se poursuit pour le meilleur et pour le pire, et s'il y a des gens dans les pays avancés à qui ce culte des réalisations matérielles donne des haut-le-cœur, c'est qu'ils ont les moyens de s'offrir une attitude critique, alors que la grande majorité des habitants de la planète rêvent d'accéder à cette aisance matérielle».

Dans ce contexte dual, la technologie est devenue à la fois le gage de la prospérité matérielle et d'inquiétudes sans cesse renouvelées sur les plans social, politique et moral.

Il y a donc de fait demande d'une évaluation sociale des développements technologiques, associée à une volonté de contrôle des changements technique et organisationnel. Les médiatisations récentes impliquent le consentement des acteurs de la transformation de la société à un débat public. Dans ces conditions, la société au travail est condamnée à s'adapter aux changements en s'efforçant de combler l'écart entre les aspirations du corps social et les effets estimés des transformations induites par les modifications de l'entreprise. Il doit y avoir débat entre les deux points de vue technocratique et démocratique visant des consensus définis en termes de contrôle, protection, régulation, ...

Ce débat cependant reste ouvert, car une question pendante, largement mise en avant dans le cas de l'amiante, concerne l'anticipation des conséquences à long terme du changement technique. En effet, comment peut-on prévoir les effets pervers, inattendus, non voulus, pour ne retenir des transformations industrielles que leurs conséquences positives dans un monde dont on sait maintenant qu'il est borné spatialement ?

Une autre réflexion existe, centrée sur l'innovation qui n'est innocente qu'aux yeux de l'ingénieur qui la produit ou de l'économiste qui la comptabilise. De fait, elle perturbe celui qui la subit, bouleversant l'organisation sociale, peut-être beaucoup plus que facteur de gain financier. Où est l'enjeu véritable du changement ? A quoi conduit la concurrence entre l'Homme et la machine ?



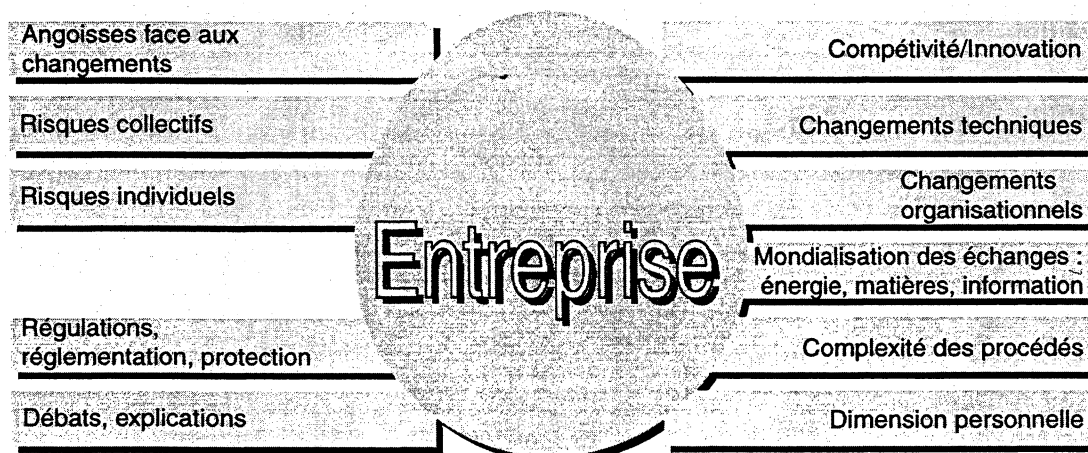
La critique contemporaine du progrès technique peut ainsi être exprimée par les éléments suivants :

- procès de la machine déqualifiant les compétences, mais susceptible d'économiser le travail humain ;
- arrachement traumatique à ses racines (rural à la ville) ;
- organisation scientifique du travail (gestion du temps) ;
- progrès scientifique qui peut être vécu comme une perversion du statut de l'Homme dans la nature ;
- la machine est le moyen de travail qui menace le travail, qui asservit le salarié à son rythme ;
- l'automatisation crée le chômage, induit les diminutions de salaire, la désocialisation de l'entreprise, ...
- la surconcentration des sources de transformations crée de nouveaux risques ;
- etc...

Ces différents éléments interdisent de traiter le processus d'industrialisation comme une idylle entre ouvrier et patronat à cause de coûts humains et sociaux élevés et ce malgré une évidente amélioration des conditions de travail, de la qualification des opérateurs, des salaires et du temps de travail.

Mais la société a changé trop vite, l'angoisse est associée aux contraintes mal comprises du marché, à l'interdépendance croissante des économies - l'Europe et le Monde -, les échanges, les réseaux des accords internationaux, ... Il y a perte de repère. A qui s'adresser?

Ces angoisses sont également nourries par des choix technologiques irréversibles dont les conséquences à long terme ne sont pas connues. Dans ces cas, les mécanismes de contrôle et d'équilibre sont probablement inadéquats pour assurer la correspondance consensuelle entre l'intérêt collectif et la pression des intérêts des détenteurs du pouvoir.



Quelques repères dans l'évolution de l'entreprise

Ainsi, ces différents éléments, présentés de façon synthétique sur la figure précédente montrent que le changement doit être expliqué, négocié auprès du corps social en mettant en évidence les enjeux, les alternatives, les conséquences prévisibles à court ou à long terme.

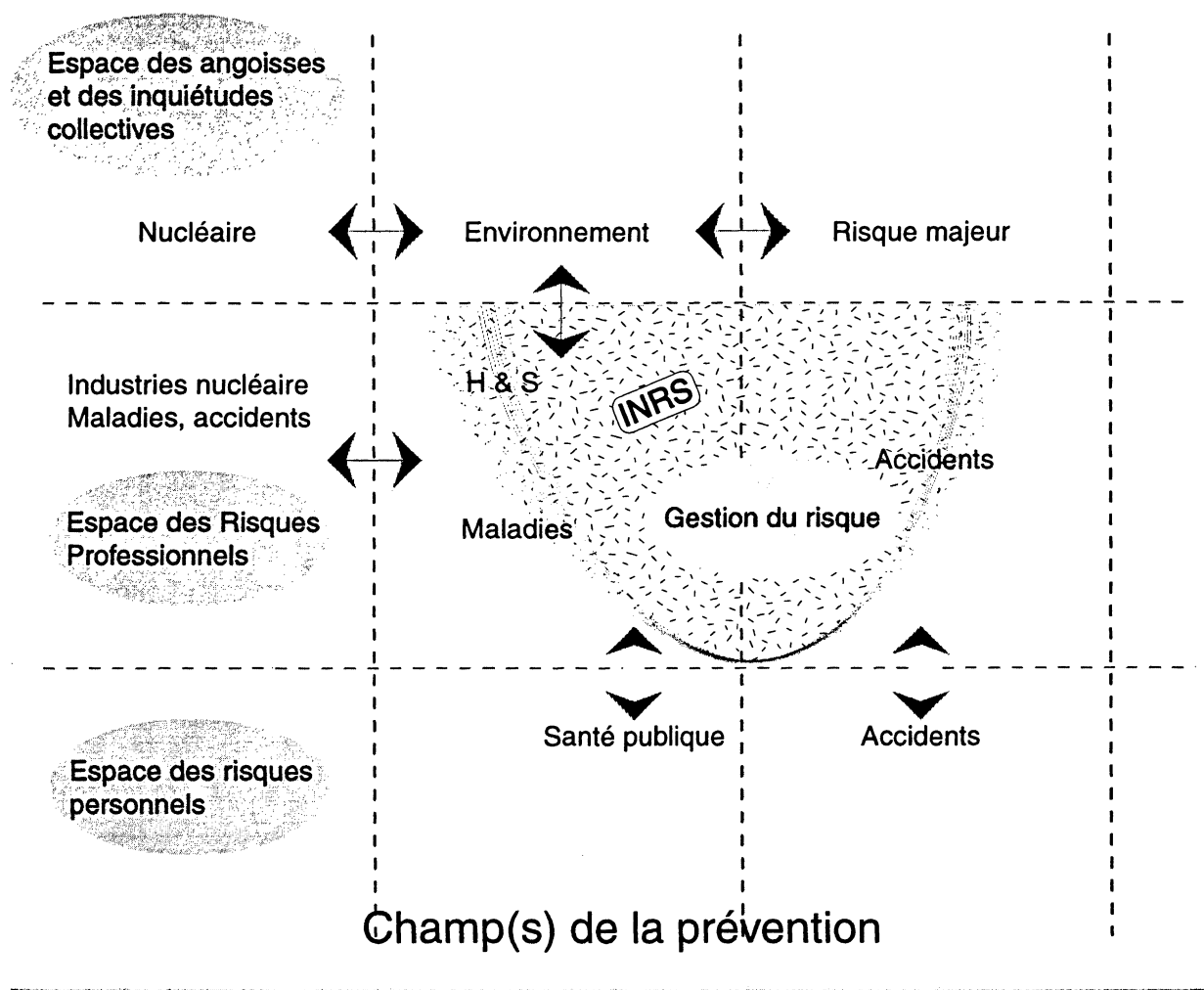
Issue du droit romain, la responsabilité d'une faute est liée à des principes de réparation. D'un point de vue industriel, l'accoutumance au risque technologique a conduit à une prise de conscience des coûts financiers et sociaux pour l'Homme et pour l'environnement naturel. Les dégâts du progrès sont de moins en moins laissés pour compte. On s'en soucie davantage, ils sont évalués, on s'efforce de développer de la prévention ou du contrôle. Les coûts associés, pour ce qui concerne les risques professionnels, sont à des titres divers internalisés dans les structures économiques. La régulation technologique est traduite par des mécanismes de compensation et de réparation visant des indemnités pour ceux qui ont eu à pâtir des effets du travail. La CNAMTS/DRP est en charge, avec les CRAM des aspects réparation dont il vient d'être fait mention.

Cependant, l'internalisation des coûts infligés à l'environnement et à la société n'est certainement pas répartie dans l'économie de marché en fonction des responsabilités qui associent de fait les producteurs et les consommateurs. Les risques sont d'application collective, générateurs d'inquiétude car leur prise en compte à long terme n'ont ni précédent, ni mesure facile. Comment peut-on assumer des obligations nouvelles à l'égard de notre milieu ? Il convient, comme l'écrit J.J. SALOMON, «d'inclure la planète entière dans la conscience de la causalité personnelle».

Dans les situations évoquées ci-dessus, il y a des liens avec les actes d'entreprendre, avec l'activité technologique. Les angoisses générées par les évolutions du travail et de ses conséquences sont également liées à la question du seuil de risque qui pose automatiquement celles des limites des contrôles : jusqu'à quel point peut-on maîtriser la part d'imprévisible que comporte la diffusion d'une innovation ? Combien de mesurages pourra-t-on effectuer ? Comment atteindre les entreprises ? Comment savoir ce qui se pratique effectivement dans les pays étrangers ? Comment définit-on - pour un temps - le niveau d'acceptabilité du risque ?

Indépendamment de ces aspects liés à l'évolution de l'entreprise dans les cadres évoqués au § 1, se retrouve tout le champ de l'activité humaine en dehors du travail, elle-même perturbée par la maladie, la mort par accident où interviennent les hasards du destin, atteignant l'intégrité de la vie. Le progrès technique a largement permis d'améliorer en moyenne la qualité de la vie des Hommes. Il correspond à une demande sociale en protection des individus largement exprimée et bien financée. Il est à remarquer cependant que l'éthique de la peur associée aux effets considérés comme néfastes induits par l'évolution technologique disparaît souvent quand le citoyen est préoccupé par sa santé.

Ce décor étant largement brossé, l'espace des risques professionnels se trouve donc mis en référence par rapport à celui des angoisses et des inquiétudes collectives d'une part, celui des risques personnels d'autre part. L'Institution Prévention est en charge pour les salariés du régime général de la sécurité sociale de la prévention (et du coût de réparation) des risques professionnels. C'est le salarié qui est alors la cible privilégiée (Figure, tableaux suivants illustrant une certaine continuité dans les actions de à entreprendre en prévention).



- ▶ Faibles doses, multinuissances (ondes, chimie, biologie),
- ▶ maladies à long délai d'occurrence (cancers, reproduction, ...),
- ▶ sûreté de fonctionnement,
- ▶ manipulations génétiques,
- ▶ changement de la culture de la société (médias, spécialisation, ...),
- ▶ vieillissement de la société,
- ▶ internationalisation,
- ▶ effets de serre (?),
- ▶ gestion des déchets à vie longue,
- ▶ surconcentration des pouvoirs,
- ▶ avantages du progrès et de la protection sociale.

Quelques problèmes communs évoqués par la société
et par la prévention des risques professionnels

- ▶ Risques de maladies,
- ▶ risques physiques (bruit, ondes, ...),
- ▶ risques physiologiques (TMS, fatigue, lombalgies, ...),
- ▶ stress,
- ▶ accidents routiers,
- ▶ comportement social - charge mentale,
- ▶ couplage risque extra - et professionnel,
- ▶ vieillissement.

Quelques problèmes communs évoqués par la santé publique et la prévention des risques professionnels

Ainsi, dans ce décor d'une entreprise en évolution permanente, à des degrés divers cependant, selon les branches professionnelles, la taille des entreprises, la culture des opérateurs, ... l'Institution Prévention est donc en charge de la protection de l'Homme au travail et de la gestion des risques encourus.

La composante forte de protection prend des aspects divers : information, formation, assistances aux partenaires des entreprises, études, recherches permettant l'anticipation, ... Ces domaines multiformes ne constituent pas un monde à part, car les connaissances produites ou à produire sont « imprégnées » de l'influence sociale et de l'évolution temporelle de l'entreprise. En prévention des risques professionnels, il n'est pas facile de proposer une position intellectuelle indépendante assurant un point de vue privilégié donnant accès à la connaissance objective, bonne à l'emploi.

Ce constat illustre de fait la nécessité d'atteindre les acteurs des entreprises qui disposent de leurs cultures et mentalités propres par des voies multiples utilisant l'image, l'écrit, la législation, la relation directe, ...

L'affiche dans ce cadre est un élément du dispositif général apportant un message souvent moralisateur, responsabilisant le salarié. Si ce média est un des premiers vecteurs de la prévention des risques professionnels, car en proximité totale avec le salarié, il a profondément changé ces dernières décades.

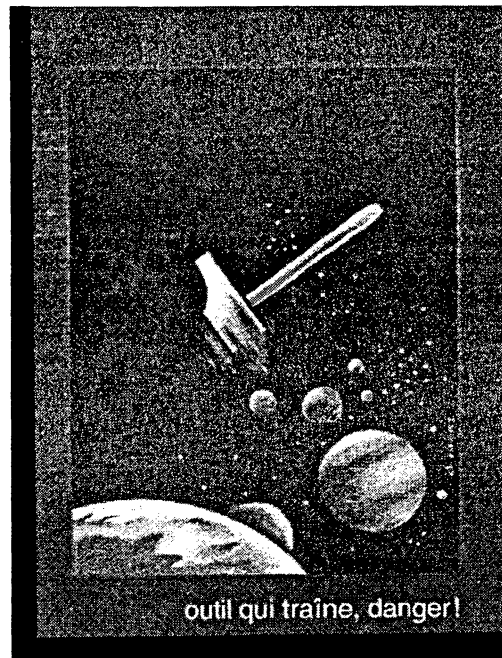
Après avoir défini une vision d'une société au travail complexifiée par des interactions et interrogations nouvelles liées aux progrès, il nous a paru utile de revisiter sans doute trop superficiellement le passé pour vous faire apprécier l'évolution des messages par l'affiche.

Pour MARX, l'histoire de la production industrielle peut être décomposée en trois périodes :

○ celle où l'artisan produit localement des matières, des matériaux, des objets ; dans ce cas, on assiste souvent à l'intégration sur une seule personne d'un ensemble de corps de savoirs, celle-ci étant formée par un maître, assure la continuité (et la stabilité) de la connaissance.

○ celle de la manufacture où un ensemble de compagnons partagent en séquences élémentaires l'activité industrielle visant la réalisation d'objets. Il y a spécialisation, l'entreprise étant en charge de l'intégration mentionnée ci-dessus. Le produit n'est commercialisable que quand tous les acteurs ont apporté leur travail spécialisé.

○ enfin l'industrie s'appuyant sur l'énergie mécanique (et maintenant celle de l'information et de l'automatisation) où l'opérateur intervient de plus en plus pour guider et corriger les performances du système.



Ces différents changements sont associés à des modifications fortes dans les relations sociales dans l'entreprise, à des besoins de formation des opérateurs, à des changements de culture de la société industrielle.



Dans cette description, la production peut être décomposée en étapes/séquences. Celles-ci font l'objet d'une application des connaissances scientifiques, conduisant au développement de «l'objectivité» du machinisme relativement à la «subjectivité» du travailleur qui se sert des outils.

Ces étapes de l'évolution industrielle ont conduit à une forte concentration. Les sirènes appelant les ouvriers au travail dans les années 50 se sont lentement tues, sans que pour autant le respect de la discipline du temps soit supprimé.

Lentement, en effet, l'automatisation a fait son oeuvre, détachant le salarié de la fabrication effective, conduisant à l'émergence de la société de service, du tertiaire, associée du point de vue emploi à une certaine déconcentration.

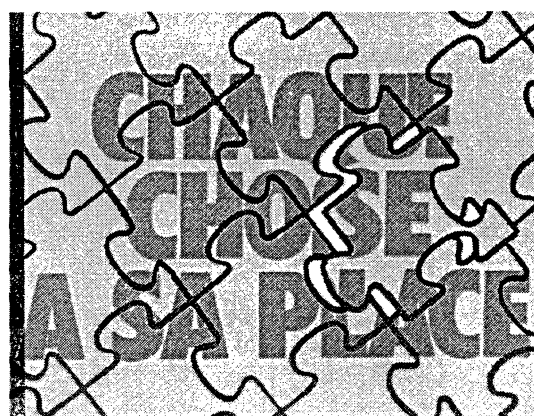
Si les deux tiers des salariés travaillent dans ce champ, dynamique dans son évolution et diffus à la fois, l'acte de travail dans notre inconscient collectif reste cependant très largement orienté vers la production. L'affiche, on le verra, s'intéressant au risque soudain, l'accident, n'échappe pas à cette culture de société. En effet, peu d'affiches concernant les risques à long terme, comment les prévenir...

D'un point de vue formation des personnes, c'est à Jules FERRY que l'on doit l'éducation obligatoire (au départ pour les hommes...). Or, à cette époque, les freins au développement économique étaient liés à la difficulté d'avoir des opérateurs sachant compter dans les manufactures, écrire sur les registres «comptables», etc... L'intellectualisation de la société a permis d'obtenir les progrès techniques escomptés en même temps qu'une prise en compte de la situation sociale des travailleurs (création et renforcement des organisations syndicales, par exemple). Il y a de fait concentration parallèle avec celle de l'entreprise conduisant à une sorte de contre pouvoir, induisant une demande de meilleures conditions de travail qu'elles concernent l'acte lui-même, que le temps ou les rémunérations.

L'intellectualisation de la société se traduit aujourd'hui par un très grand nombre de bacheliers, par une production de cadres universitaires toujours en progrès numérique.

Le monde ouvrier - au sens traditionnel - tend à disparaître à l'image du monde paysan. Les pays occidentaux proposent à leur citoyens une bonne éducation, des conditions de travail toujours meilleures, même si des progrès sont encore (et pour longtemps) à faire, une protection sociale sans comparaison avec ce que la société proposait il y a un siècle, de nouveaux loisirs, ... ceci dans un univers terni par le chômage et la pression des pays en voie de développement, ...

Et l'affiche dans ce décor mouvant nous direz-vous ? concentration / déconcentration ; ouvrier / employé ; intellectualisation des emplois ; modification du travail ; inquiétudes sociales ... sont les mots clés des commentaires présentés dans cette note sur 50 ans de développement de ce média.



L'AFFICHE DE "SECURITE"

G. SIMONDON montre que la culture s'est constituée en système de défense contre les techniques. Dans la création technique qui suppose innovation, formation, impact socio-économique on pressent déjà une certaine violence comme dans la création artistique. Y aurait-il lien entre l'art via l'affiche et le travailleur ?

C'est un questionnement délicat qui est posé. En effet, l'affiche de sécurité est l'oeuvre de quelques «artisans» (ce terme ne cherche surtout pas à dévaloriser leurs créations) qui disposaient et disposent de leur propre culture et de leur technique. Il y a donc de fait croisement entre la proposition de l'acteur et l'attente (pour autant qu'elle existe) de l'utilisateur.

De plus, on met en lumière la notion de client de l'affiche : est-ce pour faire plaisir au contrôleur de la caisse régionale d'assurance maladie, à l'ingénieur de sécurité, est-ce pour avoir bonne conscience ou pour un but effectif de prévention du risque ? L'impact estimé de l'affiche est donc plutôt diffus, la cible est floue...

Néanmoins quand on questionne les partenaires des entreprises sur leur connaissance de l'INRS, l'affiche est parmi les premières réponses illustrant l'impact de ce média (en association avec les fiches toxicologiques). L'utilité est donc difficile à définir mais elle est certaine. On le voit, elle imprègne le décor du travail, c'est un rappel des risques liés à l'activité de production.

Image choc au départ, liée directement à l'accident : ainsi dans l'exemple de l'oeil perdu par absence de protection, on passe lentement au rappel du risque devenu plus conceptuel. L'hyperréalisme disparaît comme dans les affiches publicitaires au profit de l'idée, induisant plus une vision généralisée du risque. Il y a intellectualisation du message, on quitte la menace pour l'appropriation personnelle de la protection utile...

Dans le même temps, la culture de la société a changé : si l'on voit dans les premières affiches des rappels forts aux notions de culpabilisation, au sentimentalisme (la famille...), à la peur voir au paternalisme, ceux-ci tendent à disparaître dans les messages actuels moins représentatifs et dans beaucoup de cas plus ludiques... le clin d'oeil est alors un moyen d'associer l'opérateur à l'opération de prévention souhaitée.

Méthode COUE, vue en permanence mais pas lue, revisitée à chaque regard, l'affiche doit perdre sa virginité au cours du temps. Elle devient de fait, non seulement par modification des procédés industriels, un objet de consommation à l'image de la publicité «ordinaire». Elle s'use...



1 L’EXEMPLE DE LA PROTECTION DES YEUX

La protection des yeux est un bon exemple de thème récurrent représenté de manière quasiment continue sur les cinquante dernières années. De plus, dans ce domaine, si les techniques de protection ont naturellement évolué, et ce notamment dans le domaine de la protection collective (écrans, capotages, ...), les lunettes de protection, même améliorées, restent toujours d’actualité. C’est la raison pour laquelle il nous a paru intéressant d’analyser la manière dont ce thème avait pu être abordé en fonction de l’évolution industrielle et des mentalités ouvrières.

La culpabilisation par hiérarchie interposée

La première affiche sur ce thème (n° 011) date de 1949. En couleurs déjà, elle représente un ouvrier meuleur, par ailleurs relativement bien protégé (tablier, casquette, gants), mais qui a omis de mettre ses lunettes de protection pour effectuer son travail. Et le résultat de cette omission devient alors bien visible : il porte sa main gantée à ses yeux qui viennent de recevoir des projections de métal. Un supérieur hiérarchique (contremaître), vient le réprimander, avant même de penser à le secourir, et lui dit " pourquoi ne les as tu pas mises ? ". Pour éviter toute ambiguïté quant à l’attitude à adopter, les lunettes sont clairement représentées en rappel en bas à droite. Il s’agit donc ici de culpabiliser l’opérateur qui a omis sa protection, par le biais de l’autorité hiérarchique incontestable.



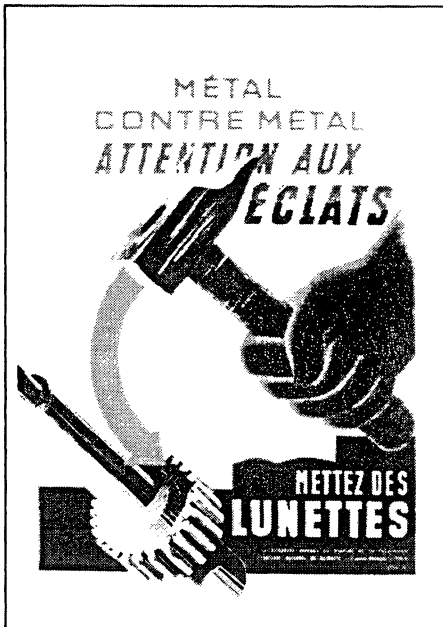
Une valeur importante de l’immédiat après – guerre : la famille



Une deuxième affiche apparaît au milieu de 1950. Éditée comme la précédente par l’INS, elle a cependant été réalisée par " la Caisse de Sécurité Sociale d’Orléans ", et porte de ce fait le n°000. En couleurs, une famille heureuse se promène dans la nature. Une grosse tache noire, de laquelle émergent des mains d’une personne devenue aveugle. Et enfin la consigne clairement exprimée : " portez vos lunettes de protection ". Un message fort, dur, qui n’hésite pas à représenter l’ultime séquelle d’une négligence sur le lieu de travail, en l’occurrence la perte complète de la vue. Et qui aura des conséquences dépassant très largement le seul cadre du travail, en modifiant inéluctablement la vie familiale, valeur très importante dans ces années d’après-guerre.

Un message moins généraliste, une représentation déjà " suggérée "

En 1955 apparaissent les premières affiches centrées sur une activité particulière : " métal contre métal " (n° 104), " piquer le laitier " (n° 105), nettement moins généralistes que les précédentes. On y voit alors, représentées en gros plan, l'exécution des activités supposées



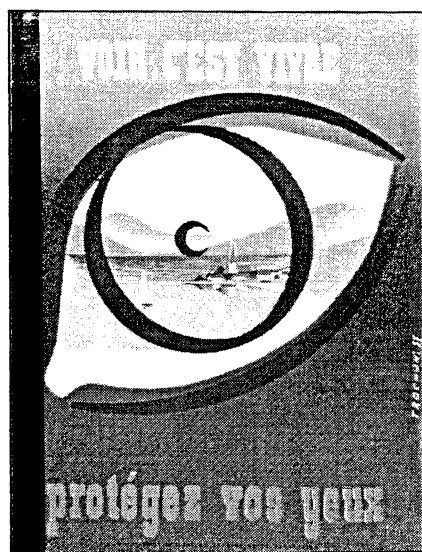
dangereuses pour l'œil. Les projections et les éclats (donc les causes potentielles d'un accident) sont aussi très présents, mais l'œil de l'opérateur et l'accident lui-même ne sont ici plus figurés. Plus qu'à chercher à représenter fidèlement les risques encourus et leurs néfastes conséquences, on commence maintenant à les suggérer.

Et dans l'affiche " piquer le laitier ", le message de sécurité est nettement renforcé par la présence des gants de protection, indiquant ainsi en quelque sorte " un esprit général de sécurité " qu'il ne reste plus, dans ce cas, qu'à étendre aussi à la protection de l'œil.

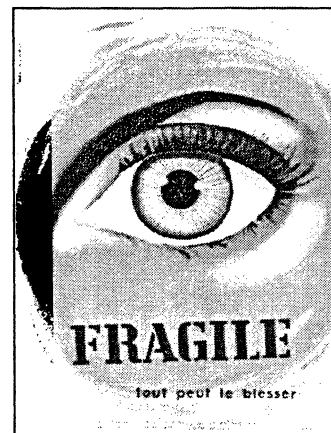


Un souci d'approche globale de la sécurité

Qui se retrouve aussi dans l'affiche n° 113 (1955), spécialement destinée aux travailleurs nord-africains. L'opérateur est ici entouré de toutes les protections nécessaires à son travail, il ne lui reste plus qu'à les saisir. Il est d'ailleurs amusant de constater que le gant, par exemple, qui figure dans les objets à ne pas omettre, ne se trouve pas sur l'opérateur lui-même que l'on voit de ce fait travailler à mains nues.



En 1956, deux affiches n° 145 et 148, représentent l'œil sorti du contexte de travail, exprimant à la fois les beautés de la nature dont il permet de jouir, et le caractère fragile de cet organe important, induit par le texte.



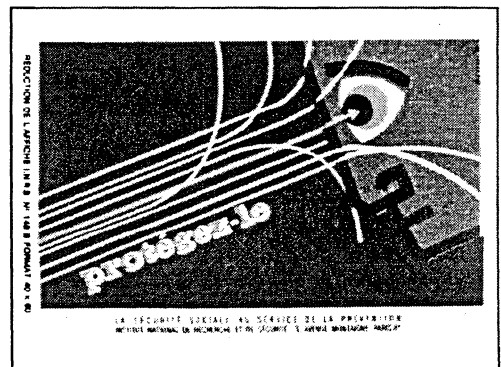
Responsabilisation et incitation à réflexion :



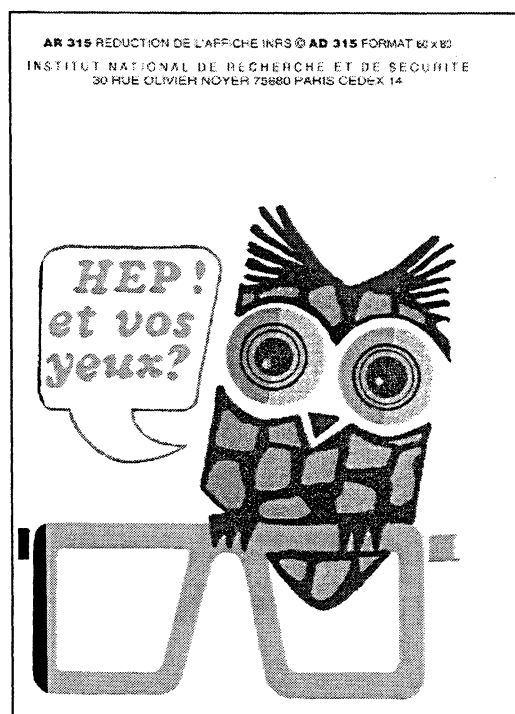
L'affiche n° 11 réapparaît en 1959, complètement modifiée par rapport à celle de 1949 dont elle a gardé le numéro d'identification. La culpabilisation fait place ici à une notion de responsabilisation. Une paire de lunettes de sécurité est accrochée à un clou contre un mur (celui du vestiaire ?). En observant très attentivement, on peut deviner, en reflet sur le verre supérieur, un opérateur qui vient d'être atteint à l'œil et qui tente maintenant de le protéger de sa main. La question qui lui est alors posée, " pourquoi ne pas les mettre ? " incite beaucoup plus à la réflexion des destinataires potentiels du message et ne sous-entend pas forcément la réprimande.

Généralisation du message : abstraction du contexte, liberté de choix du type de protection

En l'absence de tout contexte référentiel, l'affiche n° 148 de 1970 fait nettement apparaître un visage, un œil, des agressions extérieures potentielles dont l'une d'entre elles finit par atteindre le précieux organe. Le texte " protégez le ", très ferme et direct, incite clairement aux mesures à prendre. Mais là aussi, abstraction complète de toute forme de protection suggérée. Liberté totale de choix de la protection (écran, masque, visière, lunette, ...) mais aussi non définition des situations dans lesquelles l'opérateur doit obtempérer. Il est probable que ce choix délibéré d'abstraction et de liberté provienne notamment d'une volonté de banalisation des situations, dans un but de facilité d'utilisation de l'affiche, indépendamment des contextes dans lesquels elle est supposée agir.



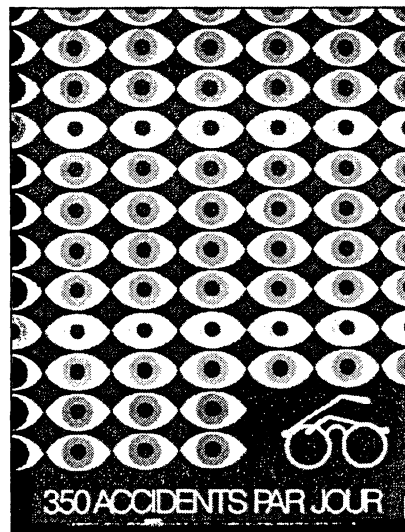
L'abstraction s'intensifie encore



Dans l'affiche n° 315, en 1974, plus aucune référence au milieu de travail, ni à l'être humain. Des lunettes bien présentes, mais qui n'évoquent en rien les lunettes de protection présentes dans les ateliers. Et juchée sur elles, un volatile qui ouvre ses grands yeux intacts pour se permettre un sympathique mais discret rappel, non pas de consignes, mais tout simplement de la présence d'organes à préserver chez le destinataire potentiel. Cette affiche est conçue comme un clin d'œil de l'émetteur au destinataire, les deux devenant alors complices des mesures de protection à prendre.

Les statistiques qui parlent

Comme la prévention routière qui choisit souvent de frapper les esprits avec des chiffres, parfois plus parlants que de longs discours, l'émetteur de l'affiche n° 356, de 1978 indique ici le nombre moyen d'accidents survenant journalièrement aux yeux à cette époque. Et comme pour mieux illustrer ce chiffre, un alignement significatif d'yeux en danger. Alignement qui trouve enfin son épilogue avec la solution préconisée pour échapper à ce fléau...la paire de lunettes de sécurité en bas à droite.

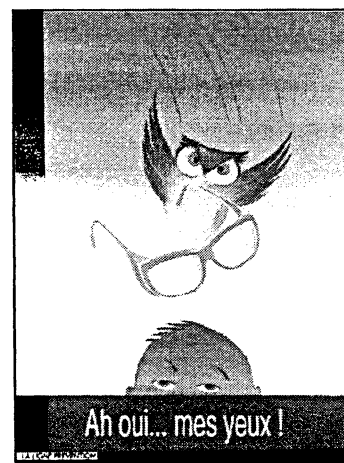


Vers la recherche d'une prise de conscience personnelle

Dans l'affiche n° 536 (1993), la présence humaine réapparaît discrètement sous forme d'un demi-visage dans lequel les yeux sont particulièrement présents.

Une chouette (toujours l'importance des yeux !) lui apporte ses lunettes, les met à sa disposition. Pas besoin même de rappel, c'est la prise de conscience personnelle du personnage qui devra ici contribuer à renforcer la sécurité.

On ne fait plus peur, on ne culpabilise plus, on ne donne plus de consigne... l'opérateur est censé être parfaitement informé, une mise à disposition du matériel de sécurité devrait alors, pense-t-on, suffire à le faire agir.



2 UN AUTRE THÈME : LES CHEVEUX ET VÊTEMENTS FLOTTANTS

L'accident représenté de manière très réaliste

Les deux premières affiches traitant de ce thème (016 et 017) apparaissent en 1949. De conception assez semblables, elles indiquent à chaque fois les causes, se déclinant à la fois en non protection de la machine (courroie, foret) et non protection de l'opérateur lui-même



(vêtement flottant, cheveux non enveloppés). L'accident est clairement représenté, renforcé par son indication textuelle, sur fond rouge. La veste est emportée par la machine, les cheveux s'enroulent inexorablement autour du foret. Dans ce dernier exemple, on lit même la douleur sur le visage de la jeune femme accidentée.



Apparition de la notion de risque à éviter

Seize ans plus tard (1965), la même image des cheveux s'enroulant autour d'un foret est reprise. La couleur est abondamment utilisée, servant aussi à focaliser sur l'élément important de l'image (rond rouge). La douleur de la victime semble avoir fait place plus à un sentiment de surprise (la bouche, les yeux).

Et le texte évoque maintenant le risque d'accident, comme si cette fatalité, représentée dans le rond rouge pour attirer l'attention, apparaissait maintenant beaucoup plus clairement évitable.



Une approche résolument positive : le souhaitable en couleurs, l'accident à éviter en grisé



Le même mécanisme est repris en 1971, mais sous une forme totalement différente. L'événement que l'on cherche à éviter, en l'occurrence l'accident qui pourrait survenir à cette opératrice ayant négligé les mesures de sécurité qui s'imposent, est représenté en grisé et volontairement minimisé au niveau du graphisme. En revanche, une opératrice souriante, équipée comme il se doit de sa coiffe et l'affirmant très fort, occupe le premier plan. Présence renforcée par l'emploi de la couleur, accentuant encore l'impression de bien-être d'une personne à qui l'accident

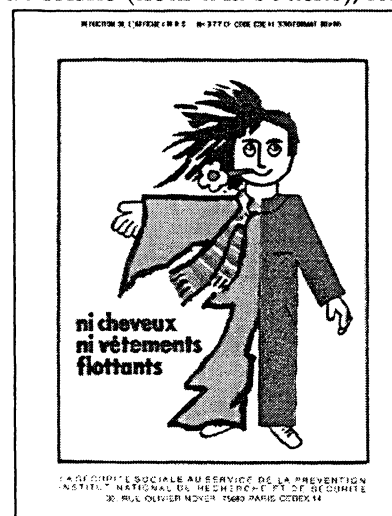
ne pourrait plus arriver. On positive donc ici très nettement, choisissant de valoriser le comportement souhaitable.

Une conceptualisation accrue du message

Apparaissant au début des années-80, toujours actuellement au catalogue, l'affiche n° 377 va encore beaucoup plus loin dans la conceptualisation du message. Un être humain (homme ou femme ?), montre deux facettes, indiquant clairement que si dans les activités de loisirs (fleur à la bouche), les vêtements flottants et les cheveux longs peuvent être admis sans problème, la présence sur un lieu de travail implique une présentation beaucoup plus "lissée" : des cheveux coupés court et un vêtement près du corps.

La moitié gauche du personnage arbore un "look" post soixante-huitard : longs cheveux au vent, petites fleurs, pantalon pattes d'éléphant.

L'absence de tout contexte (le fond de l'affiche a été laissé délibérément vierge) a cependant conduit ultérieurement les concepteurs du message à canaliser le destinataire, en ajoutant quelques années plus tard, en 1986, un texte se référant sans ambiguïté à l'atelier : "près des machines".



Le mécanisme utilisé pour cette représentation duale du même personnage évoque une publicité des années 60 pour les premiers réfrigérateurs grand public. On y voyait en effet un personnage coupé en son milieu, très légèrement habillé à gauche, en été, et recouvert du givre hivernal de l'autre côté, montrant du doigt la cause de la transformation, le réfrigérateur. Outre sa vocation commerciale indéniable, il semble que cette représentation ait aussi pu servir à "éduquer" le grand public, sur l'utilité alors quelque peu méconnue du réfrigérateur en hiver, alors que les appartements commençaient à être régulièrement et convenablement chauffés.

THÈMES ET REPRÉSENTATIONS DEVENUES AUJOURD'HUI OBSOLES :

Au cours de ces 50 années d'évolution de l'affiche de sécurité, il paraît intéressant de faire émerger quelques thèmes, types de représentation devenus aujourd'hui obsolètes et de s'interroger sur les raisons qui ont pu conduire à leur abandon.

La culpabilisation

Ce mécanisme apparaît dès les premières affiches de l'INS, en 1949. Nous avons déjà évoqué celle où le contremaître vient réprimander l'ouvrier meuleur qui vient d'être touché à l'œil en lui reprochant : " pourquoi ne les as-tu pas mises ? ".

Lorsque ce représentant de la hiérarchie intervient, il est bien sûr déjà trop tard, et on peut s'interroger sur le caractère préventif d'un tel message. On peut également y déchiffrer le rôle dévolu à l'époque au contremaître d'atelier : édicter des consignes, rappeler à l'ordre en cas de défaillance manifeste, en l'occurrence ici lorsque le fâcheux incident ou accident s'est déjà produit.

Mais on attendait vraisemblablement à l'époque peu d'accompagnement de sa part en matière de sécurité lors du déroulement du travail normal.



Un autre exemple est donné par l'affiche n° 044 de 1952 : si le sujet représenté sur l'affiche est bien matériel (machine et pièce non bloquée), c'est bien à la personne responsable de cet état de fait que s'adresse l'injonction, que l'on n'hésite pas alors à la qualifier " d'imprudente ".

Le paroxysme de l'utilisation du sentiment de culpabilisation est sans doute atteint avec l'affiche n° 132, parue en 1956.

Le dessinateur n'a pas hésité à représenter ici un homme de loi peu amène, sur fond dramatique d'incendie ravageur, qui désigne sans aucun état d'âme le coupable : la cigarette allumée bien sûr, mais surtout, dans son prolongement et sous-jacent, l'être totalement irresponsable qui l'a allumée ou laissé traîner là !



La famille

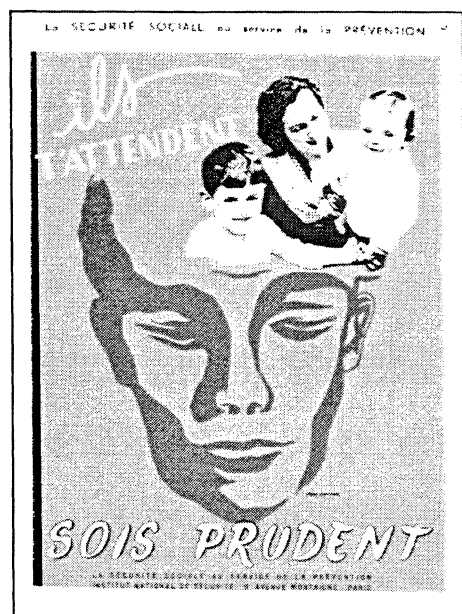
Cette présence de la famille comme vecteur de sécurité apparaît dans des rôles différents selon les contextes :



Une notion qui apparaît dès les premières affiches de l'INS, qui reste très présente jusqu'au milieu des années 60, et qui semble avoir aujourd'hui totalement disparu des messages actuels.

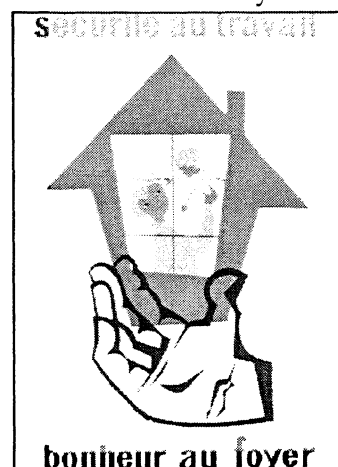
Les missions de l'INS étaient en effet plus généralistes et intégraient aussi la sécurité en dehors du cadre de travail, ce qu'indique très clairement l'affiche 147, dont le slogan évoque irrésistiblement le ton des émissions radiophoniques ou cinématographiques de l'époque.

- La famille, référence à préserver. L'affiche n° 000, (déjà évoquée), où la personne devenant aveugle suite au non port des lunettes de protection ne pourra plus profiter pleinement de la vie familiale.



«*Sois prudent*», (affiche n° 131 de 1956), incite clairement le chef de famille à avoir toujours sa petite famille en tête. Le message textuel " ils t'attendent " renforce encore cette idée, en donnant également une solution : " sois prudent ".

Dans l'affiche n° 176 de 1958, c'est entre les mains du destinataire que repose tout le bonheur de son foyer. Là encore, on lui donne la «recette » : la sécurité à appliquer sur les lieux mêmes de son activité professionnelle.



- La famille, que l'opérateur a le devoir d'éduquer.

Une éducation qui passe par l'édition de consignes qu'il ne faudra pas à hésiter à répéter, comme par exemple des notions de code de la route (affiche n° 120).



Mais qu'il faudra aussi appuyer par un exemple permanent, car on rappelle bien la propension au mimétisme comportemental qu'auraient les enfants (affiche n° 158, 1957) : «en bien ou en mal, ils nous imitent».

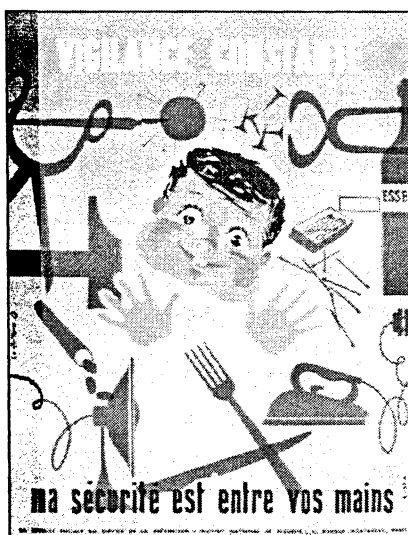


Cette valeur d'exemple est parfaitement illustrée de manière humoristique dans l'affiche n° 153 de 1957 où la bonne conduite se répète ainsi en cascade sur tous les membres de la famille au sens large, animaux domestiques compris. Un mécanisme employé à la même époque (1956) dans l'affichage publicitaire, une

affiche réalisée par Maurice Van Moppès pour les shampoings DOP, et qui cherchait à inciter à un comportement homogène de tous les membres de la famille, là encore, chien de compagnie compris.



- Et la famille que l'opérateur responsable a le devoir de protéger. L'affiche n° 121 attire l'attention des parents sur l'importance de l'adéquation de l'équipement à la nature des activités sportives de leurs enfants.

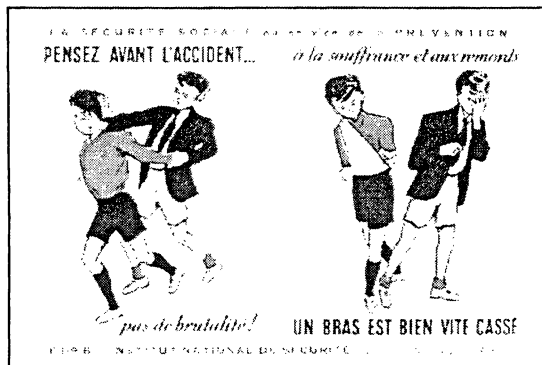


L'affiche n° 150 de 1959 représente un enfant entouré d'objets familiers mais dangereux, incitant les parents à redoubler de vigilance.



La brutalité

C'est un autre bon exemple de thème qui a pu être traité dans le cadre de la vocation " sécurité généraliste " de l'INS. Si l'affiche n° 119 semble se dérouler dans une cour de récréation.



La n° 180 met en scène deux personnages qui pourraient très bien se trouver sur le lieu de travail. Les deux affiches montrent encore une fois très clairement les conséquences prévisibles d'un comportement brutal : un bras cassé dans un cas et l'utilisation de

béquilles dans l'autre. La première affiche y ajoutant même une notion de remords prévisible de la part de l'auteur.



La représentation de ce qu'il ne faut pas faire

Un mécanisme assez souvent utilisé dans les premières affiches de l'INS consistait à dessiner le geste ou la procédure non souhaitable et l'accompagner d'un texte proscrivant cette attitude. Ce type de représentation nécessitait alors un décodage relativement laborieux qui ne devait pas être exempt de toute erreur d'interprétation pour un opérateur pressé ou mal informé. C'est ainsi que l'affiche n° 23 montre clairement, en gros plan, une main ensanglantée sous un flot d'eau du robinet avec la précision : " ceci est dangereux ". La bonne solution est bien préconisée en bas à droite, mais on ne peut s'empêcher d'émettre quelque réserve sur l'efficacité de cette affiche, nécessitant une lecture en deux étapes. D'autant que la marche à suivre, que l'on devra adopter, forcément dans l'urgence (le sang coule !) n'y est qu'allusivement représentée (présence du pansement et du désinfectant) et n'occupe qu'un espace restreint de l'ensemble.



Dans le même ordre d'idée, l'affiche n° 113 représente un opérateur, certes entouré de toutes les protections qui lui seraient nécessaires, mais qui travaille bel et bien à mains nues, sans lunettes et sans casque.



L'affiche n° 118 met volontairement l'accent sur la vitesse de la locomotive grâce au filé du dessin, sur la notion de marche de la machine indiquée dans le texte en majuscules, alors que l'essentiel, la consigne de ne pas descendre, ne figure qu'en italiques et en minuscules...



Des connotations " paternalistes "

Dans l'affiche n° 148 de 1952, un tout nouvel embauché (qui porte encore sur sa tête sa casquette de ville et des vêtements apparemment peu professionnels et encore immaculés) est pris en charge par un contremaître en blouse de couleur sombre (couleur plus compatible avec la vie en atelier). Celui-ci le prend par l'épaule pour lui expliquer, presque trop amicalement pour le contexte, l'atelier et ses risques.

L'affiche 130 du milieu des années 50 amorce l'idée de la sécurité, affaire de tous, qui sera maintes fois reprises par la suite. Le dessin représente, dans un environnement industriel délibérément exhaustif allant des machines d'atelier aux chantiers de BTP, l'ouvrier d'un côté, le contremaître en blouse de l'autre, symboliquement réunis par un patron en costume de ville.



Les accidents de circulation

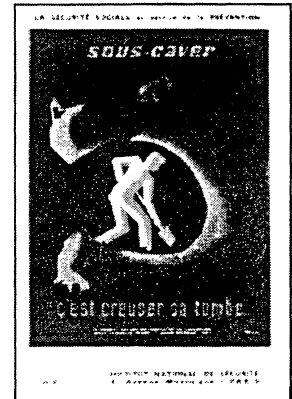
L'INS intégrait dans ses priorités les accidents de circulation, qu'ils soient de trajet ou de loisir. De nombreuses campagnes eurent lieu sur ce sujet. L'affiche n° 62, axée accident de trajet, est particulièrement représentative d'une ambiance d'époque (1953). Sur fond crépusculaire, un ouvrier solidement campé sur son vélo rejoint sereinement son usine en pleine activité, symbolisée par des bâtiments fumants. Ce personnage central est entouré de l'objet qui lui procure cette tranquillité d'esprit : un mécanisme complet de frein de bicyclette, représenté discrètement en grisé, et renforcé par le texte : " il a du frein ".

L'affiche n° 150 de 1957 se situe hors du cadre professionnel. Le fond vert, l'arbre évoquent nettement les loisirs, renforcés par la présence d'une Vespa, un des symboles de liberté de la fin des années 50. La voiture n'a pas encore fait son apparition dans tous les foyers et c'est le vélomoteur qui permet alors l'évasion. Représentée juste après l'accident, la personne au premier plan ne devrait son seul salut qu'à ce casque qu'il tient respectueusement entre ses mains.



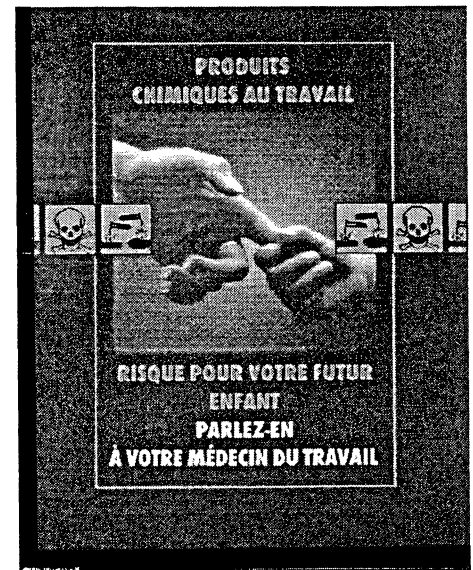
La peur, la mort

Le réalisme qui présidait à l'élaboration des premières affiches conduisait, on l'a vu, à représenter l'accident et ses conséquences de manière non équivoque. C'est ainsi que les plaies sanguinolentes, les mains bandées, la douleur, mais aussi la mort ou son évocation sont représentées de manière non équivoque.

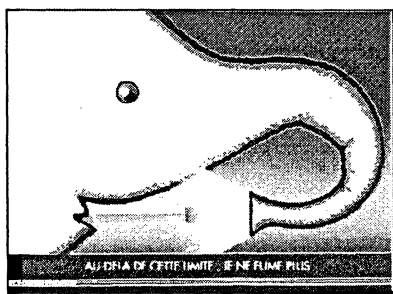


ET LE PRESENT ?

Pour qu'une affiche nouvelle puisse être mise à l'étude, il faut qu'une demande émanant d'une entreprise, d'un syndicat professionnel, d'une CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie), ou encore d'un service études et recherches de l'INRS, soit formulée. Les demandes les plus nombreuses proviennent généralement des CRAM, qui se font aussi à cette occasion les porte parole des entreprises visitées par leurs contrôleurs. Une " fiche navette " a d'ailleurs été élaborée à leur intention pour faciliter et formaliser la démarche. La demande est alors soumise et discutée par l'ensemble des partenaires de la prévention : la CNAM, les seize CRAM et l'INRS. Un des critères fondamentaux de prise en considération concerne la nécessaire réalisation de l'affiche à l'échelon national et sa propension supposée à une diffusion large. Un cahier des charges est alors établi, destiné à renseigner les concepteurs sur la nature du problème posé, le type de public ciblé, les objectifs assignés au message envisagé et quelques prévisions sommaires des modalités de son traitement (support, format, ton,...).



Lorsque le problème posé est particulièrement complexe, une préétude est réalisée soit sous forme d'entretiens ouverts avec un échantillon représentatif de la population cible, soit une reformulation collective du problème par l'ensemble des demandeurs. Ceci afin de déterminer les connaissances déjà existantes, les aspirations en termes de message manquant ou attendu et les possibilités pratiques de sa réalisation. Les dessinateurs (B. CHADEBEC et F. METZGER) conçoivent alors une maquette en fonction de ces éléments. Le prototype d'affiche est présenté à une dizaine de personnes de sensibilités différentes dans le cadre d'une commission " affiches " se réunissant en moyenne 4 fois par an. Celle-ci émet des avis concernant l'utilité et l'efficacité supposées du message, en se basant sur des travaux d'enquête antérieurement réalisés par C. DAVILLERD en 1986 sur des expériences plus récemment vécues en entreprise ainsi que sur sa cohérence avec les missions générales de l'institution.

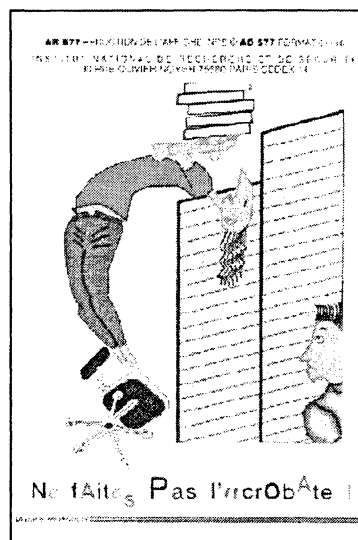


Elle peut aussi faire ponctuellement appel à des compétences extérieures spécialisées, selon le thème traité (ingénieur, technicien, médecin,...).

Mais à aucun moment cette commission n'intervient dans les choix relevant de la compétence propre de l'artiste. Si un doute subsiste encore, le projet sera remis graphiquement à l'étude ou

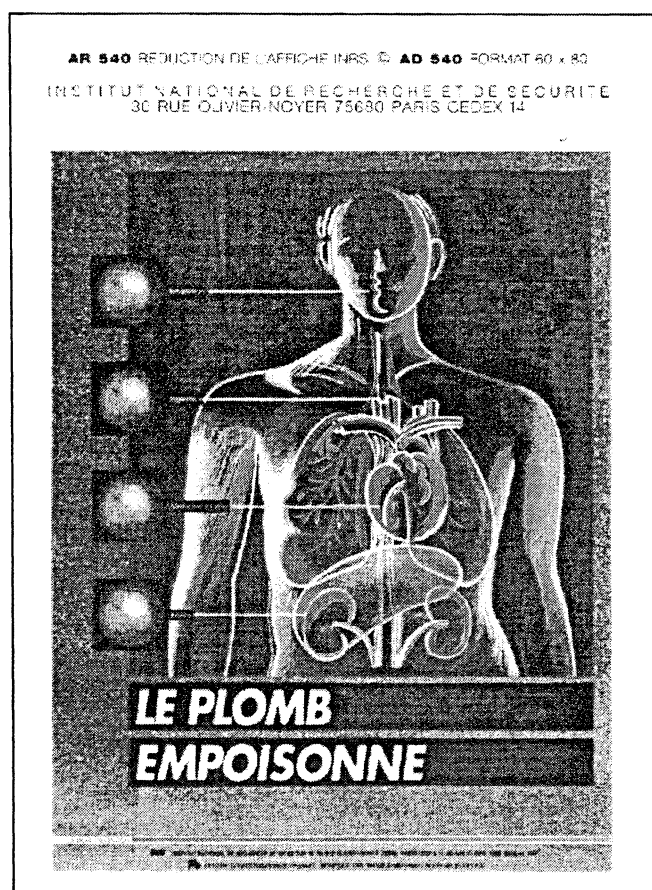
évalué en entreprise à l'aide d'un questionnaire ad-hoc. L'affiche acceptée peut alors entamer sa carrière (parfois longue, lorsqu'il s'agit de sujets relativement intemporels) en apparaissant pour la première fois dans le catalogue d'affiches sous la mention " nouveauté ".

Dans son catalogue 1997, l'INRS propose environ 160 affiches de sécurité. Quelques nouveautés apparaissent début 1998. Les domaines techniques couverts concernent le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (1), le tabagisme (3), les manutentions (25), le risque électrique (5), les machines (21), les ambiances de travail (8), les substances dangereuses (15), l'incendie (6), les équipements de protection individuelle (23), l'hygiène (13), le bâtiment et les travaux publics (12), l'alimentation (2), des divers (26).



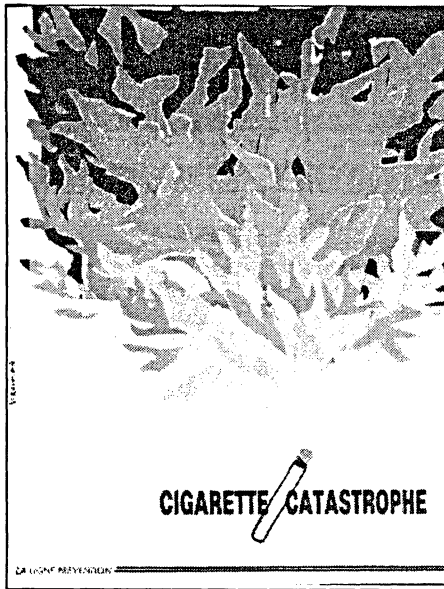
Une autre présentation de ce bilan peut être faite par risque : le risque chimique, engageant de fait des effets à long terme représente moins que 16% du total, le risque d'accident, phénomène visible qui participe directement à l'image de marque de l'entreprise, facile à apprécier par l'ensemble du personnel se situe aux environs de 70%. Ce résultat est sans doute un indicateur fort de la culture sécuritaire très largement orientée vers la prévention du risque soudain relativement au risque «chronique» ou à long délai d'occurrence. Or, dans l'introduction de cette note, nous avons discuté d'une orientation assez nouvelle de la société au travail vers la

prévention de risques plus diffus, plus multifactoriels, à délais d'apparition élargis. Ainsi, cette prise en compte qui suscite un débat social n'est pas l'objet (ou très peu) de l'affiche.



Cette situation découle aussi incontestablement de la nature même de ce média. Ses caractéristiques physiques d'image fixe, statique, en deux dimensions seulement, et figeant une action à un instant donné, ne facilite pas le développement d'une idée complexe, temporellement évolutive.

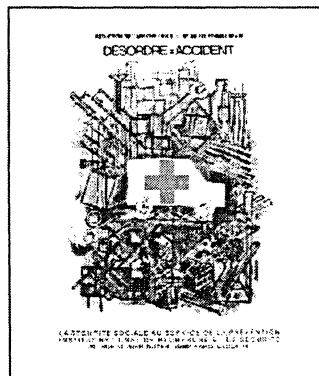
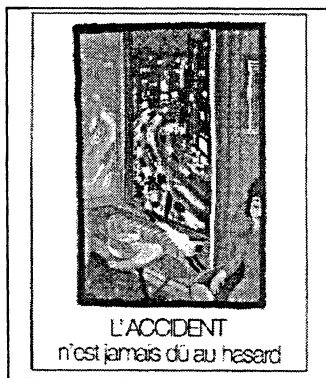
Sa logique d'interpellation forte, qui la conduit à accrocher le regard, à provoquer, à interpeller, la condamne à une usure rapide renforçant cette idée que l'affiche doit prioritairement traiter du risque immédiat.



Comment en effet, faire comprendre en un message perçu pendant un temps restreint, l'effet d'une nuisance dont les conséquences sont inscrites dans le très long terme. Il y a donc de fait réduction du message par la nature du media et par la durée de sa «lecture», plutôt globale ou « neuronale ».

Dans le chapitre « Historique et évolution de l'affiche INRS », un certain nombre de critères dans la définition d'images choc ont été évoqués : culpabilisation, responsabilisation, incitation à la réflexion, abstraction du contexte, réalisme, ... Ces différents aspects se retrouvent dans nombre d'affiches actuelles avec cependant développement d'une recherche esthétique, ludique et intellectuelle. La beauté d'une affiche peut être un moyen de rapprocher la culture personnelle du «lecteur» au risque encouru, tout en le valorisant. Ainsi, l'affiche n° 504 qui présente le risque d'accident sous la forme

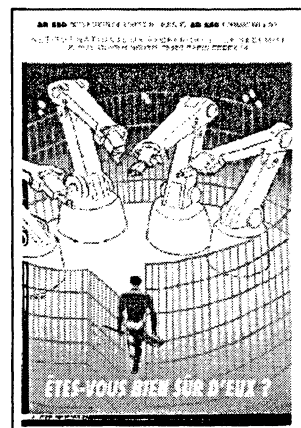
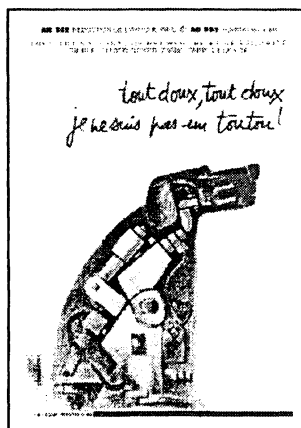
d'une reproduction d'une peinture, la n° 513 qui rappelle le graphisme de dessinateurs de bandes dessinées, ou encore la n° 332, réalisée par B. CHADEBEC... d'après PICASSO !



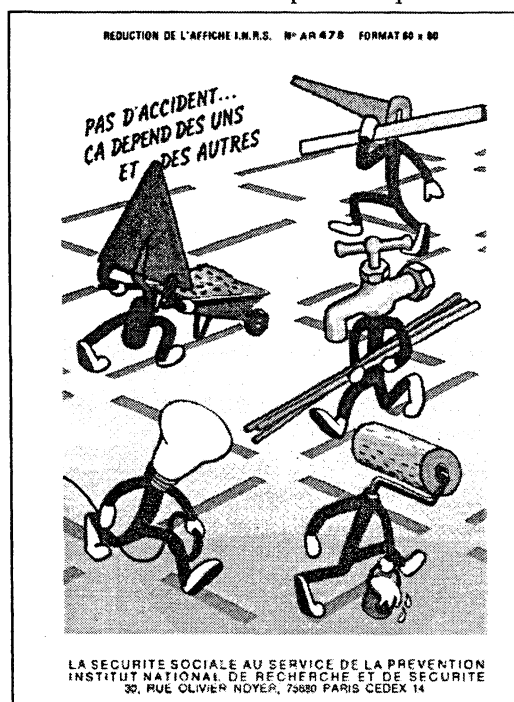
L'affiche peut aussi exploiter des bisassociations (au sens d'Arthur KOESTLER) où l'on place le lecteur en situation de rupture culturelle comme cela se produit en création scientifique et technique ou dans certaines histoires drôles. L'image est dans une première étape interprétée dans un contexte donné, puis revue dans la situation où le dessinateur veut entraîner le lecteur (la chute). Comme dans l'affiche n° 535 où l'on place la régulation du déplacement d'engins en lien avec l'organisation du trafic induit par le chef d'orchestre . Il s'agit d'une affiche en fait à apprécier au «2ème degré» !



Des propositions du même type ne sont pas légion et traiteraient plutôt de métiers se rapprochant d'activités plus intellectualisées comme par exemple l'affiche n° 552 concernant le robot qui mord ou encore les n° 550 et 551



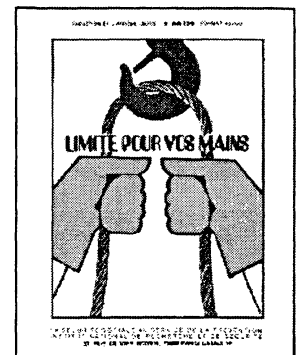
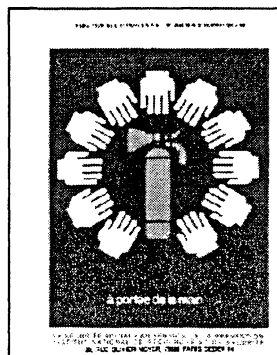
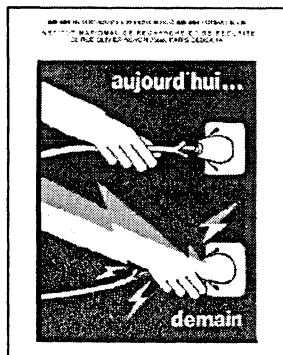
Mais les difficultés rencontrées dans la lecture et le décodage de ce type d'affiche nécessitant «transposition» d'un contexte inhabituel vers un milieu de travail, ou démarche intellectuelle trop importante, incite à n'utiliser ce procédé qu'avec parcimonie. Une étude en entreprise effectuée par C. DAVILLERD en 1987 a en effet clairement mis en évidence les difficultés rencontrées en ce sens par les opérateurs au sujet des affiches «coactivité» et «n'encombrez pas les escaliers» .



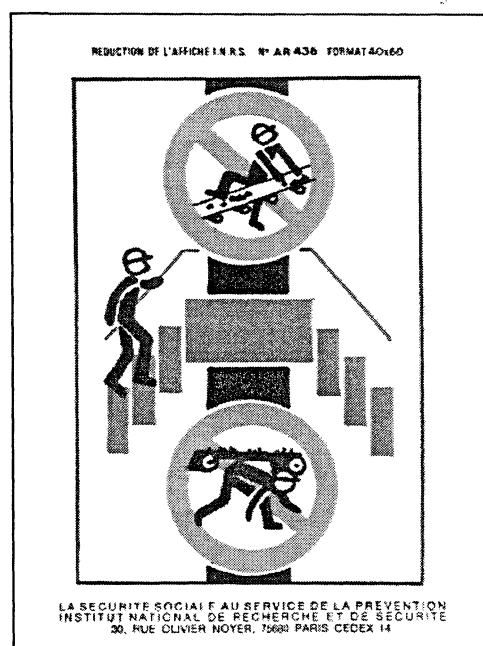
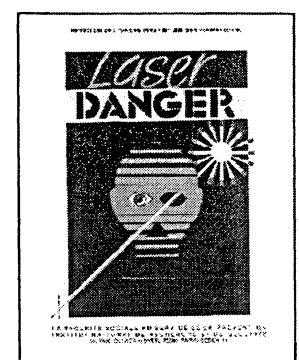
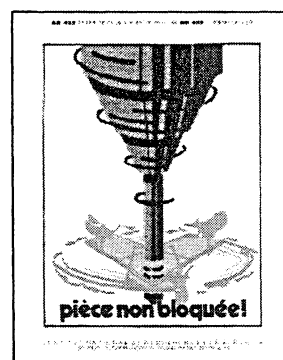
Dans le cas de la première affiche, les concepteurs, qui avaient souhaité sensibiliser les destinataires du message à une situation de coactivité, avaient délibérément choisi un chantier de construction, là où ce problème se pose avec particulièrement

d'acuité. Ce type de représentation nécessitait pour le lecteur de réaliser une synthèse de toutes les activités représentées, pour en extraire cette notion finalement très abstraite de coactivité. Or, la majorité des personnes interrogées à ce sujet, éprouvant quelques difficultés de compréhension immédiate ou de relation avec leur activité habituelle, se sont alors lancés dans une description méticuleuse du détail de chaque activité, pour en extraire un message spécifique à chacune d'elles. Comme s'ils avaient mentalement découpé cette affiche en autant de petites sous-affiches afin de permettre tout de même une possibilité de lecture linéarisée. Dans le second cas, le concombre, presque omniprésent dans ce dessin, ne devait sa présence qu'au jeu de mots «n'enconcombrez pas». Or très peu de gens remarquaient cette volontaire anomalie du texte. Ce qui conduisait même certains destinataires à parler de «banane» lors de la pure phase de description du dessin, intégrant déjà là des éléments interprétatifs (la peau de banane sur laquelle on glisse).

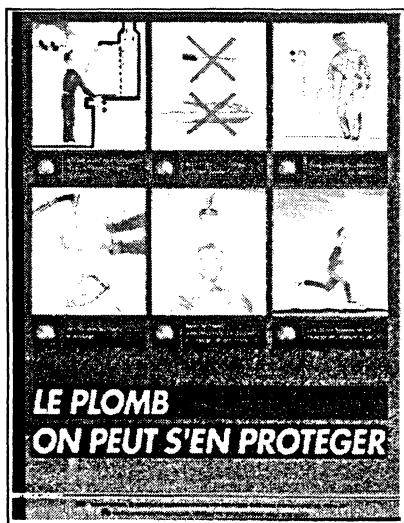
En fait dans l'ensemble, le développement de ce processus d'intellectualisation, de deuxième degré reste modeste, l'image pour les raisons évoquées reste très souvent une image primitive, choc immédiat avec un risque possible à éviter. Dans ces cas, le graphisme est limité à l'essentiel, comme si l'on désirait limiter le temps existant entre lecture et compréhension du message, et éviter toute présence indésirable «d'éléments distracteurs», éloignant à coup sûr le lecteur de la compréhension souhaitée. De tels exemples existent ; on en trouve l'illustration sur les affiches n° 401, 42, et 139.



En traitant de l'historique des affiches, nous avons également évoqué le réalisme du risque. Même s'il reste moins clairement affiché, on retrouve assez bien cette logique dans des affiches comme la n° 559, la n° 432 ou la n° 511.



Indépendamment de ces éléments faciles à prendre en considération, il existe aussi des affiches dont la compréhension n'est pas instantanée pour le non initié. Si vous, ami lecteur, n'êtes pas familier des bandes transporteuses, en combien de temps l'affiche n° 436 au graphisme simple vous aura communiqué son message ? En revanche, à la 2ème observation, n'est-elle pas pratiquement immédiatement interprétée ?

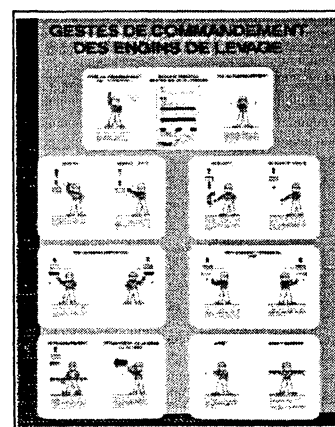


Cette évolution de l'image choc à la consigne de sécurité rend de plus en plus difficile l'accès au message. Tel est le cas de l'affiche n° 541 ou encore l'affiche n° 493 sur le risque chimique.

Il y a alors nécessité d'un processus d'apprentissage initial préalable à la compréhension voire à l'appropriation du message.



Que penser alors de l'affiche n° 496 qui s'apparente beaucoup plus à un manuel de consignes qu'à une affiche proprement dite ?



Un regard rapide sur des affiches récentes met en évidence une assez grande stabilité des cibles de prévention, des moyens de les transmettre. L'accès à l'information peut être immédiat ou différé, induisant choc et émotion ou intellectualisation et intégration du concept de l'image dans son inconscient (appropriation inscrite dans le temps ?).

Ainsi, les images que nous vous avons proposées dans ce chemin consacré à 50 ans d'affiches de sécurité nous ont permis d'évoquer quelques relations entre l'Homme et ce média qui ont sensiblement évolué avec le temps.

Nous ne saurions juger ici de l'amplitude de l'impact de l'affiche au cours des dernières cinquantes années ni de la définition de règles causales de design des messages de sécurité. C'est une chance, pour les dessinateurs qui disposent dans le domaine de la prévention des risques professionnels, d'un espace de créativité très large qu'ils exploitent plutôt bien...

CONCLUSION

A travers ces exemples, on peut tenter de tracer les grandes lignes de l'évolution de l'affiche de sécurité de l'INRS, en la situant parfois par rapport à celle de l'affiche publicitaire commerciale. Car si aujourd'hui, les deux supports présentent de sérieuses analogies, des différences importantes peuvent néanmoins être soulignées. Les moyens mis en œuvre, notamment financiers, ne sauraient être comparés. Autant la publicité commerciale ne regardera pas de trop près des investissements destinés à être rapidement rentabilisés en cas de succès, l'affiche de sécurité reste avant tout dans l'esprit de ses concepteurs un des moyens les plus faciles et les moins coûteux à mettre en œuvre, même si là encore, on en attend naturellement des retombées importantes. Et surtout, les finalités actuelles de ces deux supports semblent diverger notablement : dans le cas de la publicité commerciale, le public cible est souvent déjà un consommateur potentiel, conditionné



par son environnement. Il s'agira donc avant tout de canaliser cette propension à consommer vers telle marque ou tel produit plutôt que tel autre, donc de l'amener à faire un choix. La prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles n'obéit pas du tout aux mêmes règles. Un opérateur sur son lieu de travail n'a pas toujours spontanément envie d'adopter un comportement sécuritaire, qui peut d'ailleurs en outre se trouver en contradiction avec d'autres aspirations ou exigences : objectifs à atteindre, procédures de travail, consignes ou règles à respecter, image de soi que l'on a ou que l'on veut donner... Il s'agira donc ici de susciter l'adoption d'un comportement bien précis, qui sera la plupart du temps le seul valable. Une démarche qui se rapprocherait plutôt de celle des premières affiches commerciales, du début du siècle, dont l'objectif prioritaire était surtout d'amener simplement leurs destinataires à " une envie de consommer " qu'ils n'avaient pas

encore...

Au tout début des années 50, la représentation graphique de l'affiche de sécurité est résolument réaliste et centrée sur l'accident qui vient d'arriver. Aucune porte de sortie n'est prévue pour le malheureux ouvrier qui ne s'est pas soumis aux consignes édictées : sa veste est emportée, ses cheveux s'enroulent autour du foret, ses yeux sont atteints, il devient même complètement aveugle. Le ton est dur, les images violentes, parfois sanglantes. On cherche avant tout à faire peur, à culpabiliser, en utilisant au besoin l'épouvantail de la hiérarchie. Les valeurs de l'époque y sont clairement représentées : famille, hiérarchie cantonnée à un rôle assez répressif.



Au milieu des années 50, on commence à suggérer les conséquences néfastes éventuelles, plus qu'à chercher encore à clairement les représenter. L'accent est alors mis sur la cause de l'accident, incitant ainsi à raisonner plus en amont, avant la survenue de l'accident. On commence aussi timidement à initier les destinataires à une approche plus globale, prémice à " un esprit de sécurité ", ne se limitant plus au seul risque ou à la seule protection représentée.

C'est au début des années 60 que les publicitaires commencent à prendre conscience que les décisions prises par les consommateurs ne sont pas toujours uniquement dictées par une recherche de rationalité : elles obéiraient aussi à l'inconscient et seraient souvent impulsives. Aux Etats Unis, Ernest DICHTER publie " la stratégie du désir ", traduit en français en 1962. Les premières études de motivation apparaissent, le publicitaire tente maintenant de transformer le produit à vendre en " objet de désir ". Dans le domaine de la sécurité du travail, on voit parallèlement apparaître très nettement une recherche de responsabilisation du destinataire potentiel : on l'invite à réfléchir lui-même aux raisons qui lui font laisser sa protection suspendue au vestiaire, l'accident n'étant plus alors que confusément représenté. C'est également au cours de cette même période (milieu des années 60) qu'il est intéressant de constater des similitudes entre publicité commerciale et propagande de sécurité, similitudes qui semblent s'être estompées de nos jours. L'objectif de la publicité commerciale était alors assez différent de celui visé aujourd'hui. La période pouvait se caractériser par une concurrence commerciale assez ténue, où quelques groupes leaders étaient quasiment en situation de monopole dans leur créneau. Il s'agissait alors plus de créer des nouveaux comportements ou des nouveaux besoins dans une population, que d'orienter vers telle ou telle marque. La publicité pour les shampoings DOP incitait avant tout au lavage régulier des cheveux. Celle pour Frigéco évoquée plus haut apprenait aux destinataires que, contrairement aux idées reçues, le réfrigérateur pouvait être aussi utile en hiver dans des appartements que l'on commençait à chauffer correctement qu'en été où son utilité paraissait maintenant évidente à tous.



Le phénomène de responsabilisation se poursuit jusque 1970, avec représentation de la cause de l'accident et messages simples mais impératifs de protection nécessaire. On se dirige alors de plus en plus vers une approche positive, la bonne manière de faire pour éviter tout traumatisme.



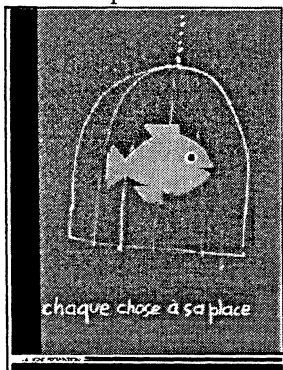
L'année 1968 marque une rupture assez nette : alors que la réclame devient publicité, l'affiche de sécurité subira elle aussi, l'influence du changement des valeurs de la société. Avant 1968, la réclame prône les avantages objectifs du produit à promouvoir. L'affiche de sécurité représente de manière réaliste les causes, le déroulement ou les conséquences de l'accident. Mai 68 apporte une vision nouvelle de la vie. Et les messages picturaux se focalisent alors sur des notions plus abstraites de bien-être social, de respect de l'environnement, de liberté gagnée. La publicité commerciale s'accompagne alors, pour renforcer encore son efficacité, d'études de styles de vie.

L'affiche de sécurité de l'INRS n'échappe pas à cette évolution sociétale, et on la voit, au cours des années 70, s'éloigner du contexte du travail : l'ouvrier n'est plus représenté, remplacé souvent par des animaux, la protection suggérée n'a plus toujours sa griffe " professionnelle ". Peut-être aussi pour renforcer l'idée qu'un esprit sécurité ne peut se concevoir que globalement, en toutes circonstances et en tous lieux. Et, désormais, on conseille, on informe, on cherche plus encore qu'avant à inciter sans contraindre. C'est aussi la période (entre 1970 et 1975) où les statistiques deviennent parlantes et délivrent elles aussi leur message, et où une rupture très nette de présentation semble s'amorcer entre les affiches de sécurité et la publicité commerciale : celle-ci commence en effet à utiliser massivement la photographie, alors que l'affiche de sécurité reste fidèle aux représentations dessinées.



Les années 90 voient apparaître des personnages beaucoup plus sûrs d'eux, à qui il ne serait guère besoin de rappeler des consignes : le modèle idéal vers lequel il faut tendre. La période ne se prête plus, il est vrai, aux injonctions péremptoires. L'affiche se contente donc de suggérer, à charge pour le destinataire potentiel d'adapter et d'optimiser.

En s'adaptant aux évolutions, le message de sécurité véhiculé par l'affiche est plus intellectualisé mais semble s'être aussi quelque peu affaibli. Il ne choque plus guère, interpelle maintenant à peine. Il semblerait donc facile de l'ignorer, de faire comme si on ne le voyait pas. Mais il faut bien admettre que, faisant plus appel à la réflexion, à la responsabilité de chacun, et à une recherche d'optimisation de son efficacité en fonction du contexte et de son utilisateur, il aura sans doute plus de chance, une fois perçu, d'être intégré dans une démarche plus générale, donc plus intégrée.



Cependant, l'image est devenue un bien de consommation très courant, les affiches sur la route et dans la ville, les publicités diverses (et si nombreuses), les bandes dessinées, la télévision baignent (inondent...) notre vie quotidienne. Que peut faire un message de sécurité dans ce décor ? Cette réflexion inspire sans doute une remise en cause permanente de ce média « passif » en s'appuyant non seulement sur les évolutions culturelles des entreprises et des salariés mais également sur l'utilisation de nouveaux supports d'information. A quand l'affiche de sécurité virtuelle et active ?

50 ans d'affiches n'ont pas pu être rassemblés dans le document qui est entre vos mains. Certaines sont sans doute familières à beaucoup d'entre vous. Que seront-elles demain ? Sortiront-elles du cadre de l'accident, du rappel obsessionnel à la protection ?

Donnons nous si vous le voulez bien quelques années pour observer avec vous les évolutions de ce média dans un monde du travail en forte mutation et de plus en plus en lien avec la société.



BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- ❑ D.S. LANDES «L'Europe technicienne : révolution technique à libre essor industriel en Europe Occidentale de 1750 à nos jours» - Gallimard Ed., Paris (1975).
- ❑ G. BENCHINOL «La conception des usines de demain» - Hermès Ed. Paris, (1985).
- ❑ J.C. TARONDEAU «La gestion de production» - PUF Que sais-je, Ed. Paris (1996).
- ❑ W. VOISIN «Les usines de demain» - Hermès Ed., Paris (1985).
- ❑ J. de BANDT et D. FORAY Ed. «L'évaluation économique de la recherche et du changement technique» - Edition du CNRS, Paris (1991).
- ❑ L.W. STEELE «Gérer la technologie» - Afnor Gestion Ed., Paris (1990).
- ❑ D. VINCK «Sociologie des Sciences» - A. COLIN Ed., Paris (1995).
- ❑ Culture technique «Risques sécurités et techniques» n° 11 (Sept. 1983).
- ❑ J. DUBY Ed., «Les 100 technologies clés pour l'industrie française à l'horizon 2000». DGSI - Ministère de l'Industrie Ed., Paris (1995).
- ❑ J.J. SALOMON «Le destin technologique» - Balland Ed., Paris (1992).
- ❑ «Alliage 21» ; «Pour penser la technique» - Paris, 21 (1994).
- ❑ J.J. GAGNEPAIN et J.C. ANDRÉ «Les savoirs de l'ingénieur» in «Savoirs théoriques et savoirs d'action» - J.M. BARBIER Ed., PUF, Paris (1996).
- ❑ C. DAVILLERD «La compréhension d'affiches de sécurité. Enquête en industrie» - Colloque international sur le rôle et l'impact de l'affiche de sécurité, Bruxelles, 22-26 avril 1986.
- ❑ C. DAVILLERD «La représentation des risques du laser par deux populations d'utilisateurs industriels : étude préalable à des actions préventives» - Communication au XIe Congrès de l'Association Internationale d'Ergonomie, Paris, 15-20 juillet 1991.
- ❑ C. DAVILLERD «Evaluation d'affiches de sécurité» - Compte rendu INRS 87/1, février 87, 26 p.